

# Hauts lieux et points noirs des paysages du PNR des Grands-Causse

**À propos de la révision de la Charte du PNR des Grands Causse, le Collectif Co-27-XII Environnement (27 associations de protection de l'environnement) nous prie de bien vouloir insérer.**

« Le PNR des Grands Causse, créé en 1995 dans l'espérance de faire entrer le sud de l'Aveyron dans un univers de qualité durable, aurait pu rester un endroit magnifique.

## **Un patrimoine inestimable**

Articulé autour du bassin amont du Tam, enclavé entre les Causse et le massif granitique du Lézou, le PNR des Grands Causse avait tout ce qu'il fallait pour s'identifier au beau paysage par excellence : « un patrimoine inestimable dans un décor inaltéré », comme le décrivait Pierre Douzou, professeur à la faculté des Sciences de Toulouse. Au-delà des hauts lieux officiels auxquels sont attachés des classements, les beaux lieux du quotidien ont également de la valeur, et y participent humblement la moindre pierre et le moindre clapas, l'eau si rare qui lorsqu'elle sourd se pare de mille couleurs, et ces fleurs qui au printemps se hâtent de fleurir avant de sécher aux premiers soleils de l'été.

Tout eut été parfait, y compris une tendance générale à résorber les « points noirs » classiques (cimetières automobiles, carrières ou gravières à l'abandon, etc.) si le PNR oublieux du « N » (Naturel) de son sigle, ne s'était lancé dans une politique industrielle de l'énergie, alors qu'il était déjà un territoire à énergie positive et bilan carbone positif et que dès lors aucune nécessité tech-

nique ne venait imposer l'érection massive de centrales éoliennes hors d'échelle dont l'ombre portée dénature la volonté des pères fondateurs du Parc.

Ainsi, le PNRGC ne protège plus ni les paysages, ni la biodiversité qui en fait partie : flore, faune incluant les chiroptères et avifaune. Force est de constater un manque de discernement dans le choix des implantations de zones d'activités ou dans les permis de construire au détriment du patrimoine vernaculaire, et plus encore un processus de vente à la découpe de nos paysages aux opérateurs de l'énergie qui mettent ainsi en péril l'avenir du pays, son attractivité touristique et humaine, sans oublier sa biodiversité ni le maintien de ses classements officiels.

## **Protéger un environnement exceptionnel, c'est encore possible**

La Charte de 1995 n'a pas été respectée. En particulier les horizons sont barrés par des hélices toumanes dont le PNR n'a aucune nécessité au regard de son bilan énergétique et de son bilan carbone. Le moment est venu d'arrêter toutes implantations, et de réviser à nouveau un SCoT qui ne correspond nullement à la vocation du PNR. Peu à peu s'éveille la conscience des villages et de leurs conseils municipaux, aussi souhaitons-nous que la Charte du Parc en cours de révision programme la suppression de ces points noirs qui illustrent des dérives quant à la vocation du Parc : protéger cet environnement exceptionnel, aider au bien-vivre et permettre le ressourcement sur un territoire qui fut d'exception et peut le redevenir.